

**DROITS D'INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SAINT-DENIS**  
Applicables sur les sites de Pierrefitte et de Saint-Denis

Le montant des droits d'inscription est annuel. Il est calculé en fonction du quotient familial (QF) calculé auprès des services de la Ville de Saint-Denis.

	Cours	Habitants de la Commune de Saint-Denis		Extérieurs
		ENFANTS	ADULTES	
Catégorie 1*	Chœurs	7% du QF Plancher = 11 € Plafond = 119 €	9% du QF Plancher = 14 € Plafond = 153 €	208 €
Catégorie 2**	Eveil et Initiation (musique ou danse) Pratique collective instrumentale*** Atelier instrumental / Atelier danse Formation musicale seule <i>1 cours collectif /semaine</i>	10% du QF Plancher = 15 € Plafond = 170 €	13% du QF Plancher = 20 € Plafond = 221 €	298 €
Catégorie 3	Cursus danse <i>2 cours obligatoires par semaine</i>	15% du QF Plancher = 23 € Plafond = 255 €	17% du QF Plancher = 26 € Plafond = 289 €	446 €
Catégorie 4	Cursus musical incluant enseignement instrumental ou vocal, formation musicale et pratique(s) collective(s)	22% du QF Plancher = 33 € Plafond = 374 €	25% du QF Plancher = 38 € Plafond = 425 €	655 €

\* L'inscription aux chœurs (catégorie 1) est gratuite pour les élèves du conservatoire déjà inscrits dans un parcours musical (relevant de la catégorie 2 ou catégorie 4)

\*\* Pour les cours ou ateliers relevant de catégorie 2 dont les cours ne sont pas annuels mais organisés par session, le tarif est réduit de 50%

\*\*\* Pour les élèves inscrits en musique en parcours libre (facturés en catégorie 2), le montant est majoré de 10% par pratique collective supplémentaire (y compris pour les chœurs)

**Réductions pour les enfants (dans la limite des montants planchers prévus) :**

-30% à partir du 2ème enfant d'une même famille inscrit au conservatoire. Cette réduction s'applique sur le tarif le moins élevé.

En cas d'annulation d'un nombre important de cours du seul fait de l'administration (au-delà de 4 cours successifs annulés), la Direction appliquera une réduction aux élèves concernés. Cette réduction sera calculée pour chaque groupe d'élèves en fonction du rapport entre le nombre de cours annulés et le nombre de cours annuels prévus et sera valable sous forme d'avoir sur l'inscription de l'année suivante.

**Le plancher est calculé pour un quotient familial de 150 et moins / Le plafond est calculé pour un quotient familial de 1700 et plus (à noter que le quotient familial doit être calculé auprès du service enfance accueil de la Ville de Saint-Denis en amont de chaque rentrée scolaire)**

LOCATION D'INSTRUMENTS	
Des instruments peuvent être proposés à la location, sous réserve de disponibilité, pour les élèves débutant leur apprentissage instrumental.	
Catégorie d'instrument	Tarif de location annuel
<b>Catégorie A: valeur d'achat d'un instrument neuf supérieure à 1 200€</b> Accordéon / Clarinette basse / Contrebasse / Flûte à bec basse (bois) / Harpe / Hautbois / Tuba	Plein tarif: 130 € / Tarif réduit* : 75 €
<b>Catégorie B: valeur d'achat d'un instrument neuf comprise entre 500€ et 1 200€</b> Clarinette / Flûte traversière / Trombone (métal) / Violoncelle / Saxophone	Plein tarif: 90 € / Tarif réduit* : 45 €
<b>Catégorie C: valeur d'achat d'un instrument neuf inférieure à 500€</b> Flûte à bec basse (plastique) / Guitare classique / Guitare électrique / Hautbois (modèle pour débutants) / Trombone (plastique) / Trompette / Violon / Violon alto / Xylophone	Plein tarif: 60 € / Tarif réduit* : 30 €

\*Tarif réduit pour les personnes ayant un quotient familial (QF) inférieur ou égal à 500